

VAOUR

SON EAU MINÉRALE

Dans une intéressante étude sur les eaux minérales du département du Tarn (1) M. le docteur Malphettes a rappelé qu'une analyse de l'eau de Vaour avait été faite par l'Académie de médecine, lors de la demande d'autorisation d'exploiter la source. Mais il fut impossible à M. Malphettes de retrouver cette analyse.

Elle est insérée dans un rapport lu à l'Académie dans sa séance du 31 août 1869, lequel est imprimé dans le tome XXXIV, p. 711-712, des *Mémoires* de cette assemblée. Le rapport concluait en faveur de l'autorisation qui fut accordée à la commune propriétaire par arrêté ministériel du 7 septembre 1871.

Nous renvoyons au travail de M. Malphettes pour ce qui a rapport à la description topographique et géologique de la région. Les détails relatifs à l'eau même sont d'ailleurs conformes au rapport dont nous reproduisons le texte *in extenso*.

Notre distingué collègue, appliquant à Vaour une remarque du professeur Gubler, constatait avec lui que la France n'avait pas à envier les eaux purgatives de l'étranger. Il ajoutait que l'eau de Vaour pouvait faire pendant à celle de Montmirail (Marne) et « obtenir une grande importance par l'exportation ».

Mais il est, je crois, incontesté qu'il y a avantage à absorber une eau minérale au sortir de sa source plutôt qu'après un séjour plus ou moins prolongé dans des flacons. D'autre part, la localité, vu son altitude dominante, réalise admirablement les conditions exigées pour une cure d'air.

(1) *Revue du Tarn*, t. VIII (1890-91), p. 69 à 79.

Placée entre Saint-Antonin et Cordes, villes si curieuses à visiter, à proximité de la forêt domaniale de la Grésigne, des sauvages rochers d'Anglars, des sites pittoresques de Penne et de Bruniquel, ne pourrait-elle pas devenir un centre de villégiature ? Eau minérale et bon air d'une part, excursions faciles et intéressantes de l'autre, tout semble s'y prêter, sans compter l'hôtel-restaurant hors de pair que chasseurs, touristes et simples gastronomes connaissent bien.

Il ne semble donc pas invraisemblable que Vaour devienne une station comparable non pas à Luchon, Cauterets, Vichy, etc., mais à Vic-sur-Cère, par exemple.

Ch. PORTAL.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE

Rapport fait à la demande de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Commerce par la Commission permanente des Eaux minérales, sur l'analyse de l'eau de Vaour (Tarn).

M. CHEVALLIER rapporteur.

La commune de Vaour (Tarn) possède une source d'eau minérale qu'elle désire exploiter pour l'usage médical.

Cette source est située au milieu d'une puissante formation marneuse dans laquelle se trouvent intercalés des bancs de calcaire dolomitique compacte. La température de l'eau est de 10°, le débit constaté par l'Ingénieur des mines est de 2200 litres par 24 heures. Ces eaux jouissent de quelque réputation parmi les habitants des environs comme eaux purgatives, on les prend à la dose de 4 à 10 verres chaque matin.

Les eaux arrivent par deux filets distincts, l'un horizontal, l'autre ascendant, ils sont reçus à la partie inférieure d'un réservoir de deux mètres de long sur un mètre de large et un mètre de profondeur au-dessous du trop-plein. Le réservoir est couvert et paraît à l'abri des eaux d'infiltration.

L'eau est parfaitement limpide; elle précipite abondamment par les sels de baryte et par l'oxalate d'ammoniaque; elle ne donne qu'un léger précipité par l'azotate d'argent acide. Par l'évaporation, elle abandonne un résidu composé en grande partie de sulfate de chaux cristallisé.

Un litre laisse pour résidu 2 gr. 549 composé comme il suit, d'après l'analyse faite par M. Bouis :

Résidu insoluble	0,045
Chaux	0,823
Magnésie	0,212
Soude	0,014
Acide sulfurique	1,380
Acide carbonique	0,091
Chlore	0,017
	<hr/>
	2,552
Nombres qu'on peut représenter ainsi :	
Résidu insoluble	0,015
Sulfate de magnésie	0,584
Sulfate de chaux	1,715
Carbonate de chaux	0,207
Chlorure de sodium	0,028
	<hr/>
	2,549

L'eau de Vaour doit être classée parmi les eaux séléniteuses magnésiennes et sa composition explique ses effets purgatifs. Nous vous proposons de répondre à M. le Ministre qu'il y a lieu d'accorder à la commune de Vaour l'autorisation d'exploiter.

Ce rapport a été lu à l'Académie et elle en a adopté les conclusions dans sa séance du 31 août 1869.

Pour copie conforme,
Le Secrétaire perpétuel,
Signé : DUBOIS.

Pour copie conforme,
Le Directeur,
Signé : Illisiblement.

LES EAUX MINÉRALES DE VAOUR

En 1890, nous avons publié un travail (voir *Revue du département du Tarn*, nos 4 et 5, avril et mai) sur « Les Eaux minérales du département du Tarn ».

N'ayant pu retrouver l'analyse chimique des eaux de Vaour faite par l'Académie de Médecine lors de la demande en exploitation, nous avons classé celles-ci parmi les eaux magnésiennes, nous appuyant en cela sur un rapport de l'Ingénieur des mines, sur les délibérations du Conseil d'hygiène et de salubrité de Gaillac, et aussi sur les propriétés de l'eau et les conditions de gisement.

Les eaux de Vaour sont plus que magnésiennées, ainsi que le démontre l'analyse de l'Académie de Médecine (31 août 1869) que M. Portal, archiviste du département, a eu

la bonne fortune de retrouver dans les *Mémoires* de cette Assemblée et dont il nous a donné communication à la Société des Sciences, Arts et Belles-lettres du Tarn, séance du 26 juin 1908; elles sont *sulfatées calciques*. A ce titre elles ouvrent des horizons nouveaux et doivent une fois de plus retenir notre attention.

Vaour peut prendre rang à côté d'Aulus, de Capvern, de Contrexéville, de Vittel. Tout le monde connaît la valeur et l'importance de ces stations, surtout des deux dernières.

Alors que Contrexéville contient 1,565 de *sulfate de chaux*, Vittel 1,421, Capvern 1,096, Aulus 0,730, Vaour en contient 1,715.

En sulfate de magnésie, Vittel a le premier rang; mais Vaour a le deuxième. Vittel renferme 0,821 de ce sel et Vaour 0,584, alors que Capvern contient 0,464, Contrexéville 0,260, Aulus 0,072.

Viennent ensuite le carbonate de chaux et le chlorure de sodium dont les proportions sont à peu de chose près équivalentes.

Enfin, si nous établissons les quantités de sulfate de chaux par rapport aux principes fixes, nous trouvons que Vaour en renferme 1,715 pour 2,53, alors que Vittel n'en contient que 1,421 pour 2,57.

Vaour peut donc rivaliser avec ses similaires, voire même avec les deux plus puissantes eaux sulfatées calciques dont la renommée est universelle, Vittel et Contrexéville.

La commune de Vaour qui est propriétaire des sources minérales a tout intérêt à les exploiter. Elle possède là un élément de richesse qu'elle aurait grand tort, à notre avis, de négliger. Question d'ordre économique pour elle, d'ordre humanitaire pour nous.

Une simple remarque : le débit de Vaour est très faible. Alors que ses similaires donnent 52,000 litres, 200,000 litres, 3,000,000 de litres, Vaour ne débite que 2,400 litres. Mais il serait facile, croyons-nous, d'augmenter ce débit grâce à des travaux de captage et d'aménagement.

12 novembre 1908.

D^r J. MALPHETTES.